



**COMMUNICATION DU CNSA N° 070/CNSA/2026  
Du 05 mai 2026**

Vu la Résolution 2348 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adoptée à sa 7910<sup>e</sup> séance le 31 mars 2017, prenant acte de la création du CNSA ;

Conformément à la Loi organique n°18/023 du 13 novembre 2018 et aux chapitres V et VI de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 ;

Le Conseil National de Suivi de l'Accord et du Processus Électoral, en sigle CNSA, s'est réuni le mardi 05 mai 2026 en session ordinaire hebdomadaire dans la salle des réunions, sise Immeuble du Cinquantenaire, avenue Isiro n°28, Commune de la Gombe, sous la présidence de Monsieur Joseph Olenghankoy Mukundji, son Président.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour, à savoir :

**La situation politique actuelle et l'histoire du pays :**

**Devoir de mémoire ou mémoire courte.**

Au cours de sa plénière de ce jour, le CNSA s'est penché sur la situation politique que connaît en ce moment la République Démocratique du Congo à la lumière de son histoire politico-institutionnelle, tellement il est vrai et instructif qu'il convient de connaître son passé pour comprendre son présent et construire son avenir.

Le CNSA constate que l'actualité et la vie actuelles de notre pays sont traversées et dominées par de nombreux débats qui ont pour effet de capter et d'orienter toutes les attentions vers les questions au cœur de ces débats, à savoir, la révision et le changement de la Constitution de la République dans un contexte marqué par la persistance de la guerre et de l'insécurité dans de nombreuses contrées du pays ; avec la présence avérée de plusieurs armées étrangères sur notre territoire. Par ailleurs, il faut avoir la lucidité de reconnaître que, malheureusement, ces débats omniprésents occupent tellement les gens, à commencer par les dirigeants, mais aussi tous les milieux de notre population que, en réalité ils paralysent la vie économique et même les activités des institutions, détournant toutes les attentions et toutes les énergies.

## Suite CNSA

Le CNSA observe, cependant, que certaines tendances développées et privilégiées heurtent la réalité historique vécue par la RDC, en particulier concernant le contenu de notre démocratie en ses principes et ses mécanismes les plus essentiels, consacrant un abandon de la physionomie juridico-institutionnelle actuelle. Or, pour le CNSA ces principes et mécanismes n'ont été insérés dans la Constitution de la RDC que parce que résultant des acquis et conquêtes de la lutte d'au moins deux générations d'acteurs pour la démocratie et les droits de l'homme à travers notre histoire.

Interrogeant ainsi cette histoire, marquée toute entière par la quête de la démocratie et du vivre ensemble, le CNSA en tire un certain nombre de constats déterminants qu'il faut examiner pour expliquer la situation préoccupante actuelle et envisager les solutions qu'elle nécessite.

1°) Les pères de l'indépendance ont courageusement engagé la lutte pour l'indépendance en acculant le colonisateur au nom de ses propres principes de démocratie et des droits de l'homme. Grâce à plusieurs rencontres entre les partis politiques congolais entre 1958 et 1960, au-delà de leurs divergences idéologiques et ethniques, ils se sont mis d'accord sur la nécessité de la lutte, au point de contraindre le colonisateur à envisager de lui-même un processus pouvant conduire la colonie à l'indépendance et à proposer la tenue de la Table Ronde de Bruxelles qui a décidé de cette indépendance. A cette Table Ronde, les leaders congolais ont dépassé leurs divergences pour, dans l'unité, arracher la libération sur la base de principes convenus consensuellement concernant la forme du futur Etat pouvant préserver l'unité de la République dans le respect des spécificités incontournables de chacune de ses composantes socio-géographiques, et le régime constitutionnel pour le fonctionnement des futures institutions consacrant un Etat républicain fondé sur la démocratie et garantissant les droits de l'homme.

Il y a également lieu de confirmer que cette voie de règlement pacifique par le dialogue a permis de traverser des crises existentielles qui émaillaient cette période : sécessions, guerres civiles, menaces extérieures, etc.

2°) Prenant exemple sur ce premier succès consensuel, les leaders des premières années de l'indépendance, ont pris l'habitude d'examiner et de résoudre les difficultés que rencontrait le jeune Etat par des échanges libres et ouverts entre eux. C'est ainsi qu'eurent lieu, lors de certaines crises, les « conférences » de Coquillatville, de Tananarive, de Lovanium, de Luluabourg, etc., alors que le pays était menacé dans son existence même comme Etat et cadre d'édification et de consolidation d'une nation.

3°) Sous la Deuxième République, lorsque le nouveau régime, ayant abandonné les principes et mécanismes démocratiques conquis par les pères de l'indépendance, et instauré un régime de pouvoir personnel et absolu sous la férule d'un individu voulant se pérenniser dans un pouvoir à vie, une génération de leaders de la classe politique et

## Suite CNSA

de la société civile s'est levée contre la dictature engageant une lutte pour mettre fin au totalitarisme et rétablir la démocratie et l'Etat de droit. Le CNSA affirme qu'il serait injuste et contraire à l'histoire de ne pas noter, entre ces leaders méritant de la classe politique et de la société civile, le rôle éminent joué dans cette lutte par Etienne Tshisekedi wa Mulumba auquel ces leaders, pour le succès de leur lutte, ont reconnu le leadership commun grâce auquel ils ont pu mettre fin à la dictature. Dans ce processus, comment ne pas reconnaître la place qu'occupe la Conférence Nationale Souveraine, CNS, réunissant plus de 2.000 délégués de tous les milieux socio-politiques, géographiques et ethniques. La CNS fut un moment décisif de cette lutte au cours duquel, encore une fois, s'appuyant sur le rôle qu'unanimement lui avait attribué et le soutien que lui avait accordé l'opposition dans ses différentes composantes politiques et sociales, Etienne Tshisekedi a tenu une place particulière grâce à laquelle il était devenu le symbole de cette lutte.

La CNS, en dépit des difficultés et entraves que lui opposa le pouvoir en place, a amorcé et mis en œuvre dans son projet de constitution le contenu de la démocratie qui renaissait : réaffirmation des principes démocratiques et de l'Etat de droit, le suffrage universel, la séparation des pouvoirs et l'équilibre entre les institutions mais équilibre favorable à l'institution représentant le peuple souverain, la nécessité du contrôle du pouvoir, l'indépendance du pouvoir judiciaire trop longtemps méconnue par la dictature, la mise à l'écart des tentations du pouvoir personnel et de la pérennisation d'individus au pouvoir par la limitation de la durée et du nombre des mandats présidentiels, la reconnaissance et le respect de l'autonomie de nos provinces consacrant ainsi notre unité dans la diversité, etc.

4°) Lors de la dangereuse crise due à la rébellion armée contre le régime de Mobutu, rébellion de l'AFDL, suscitée entre autres par toutes les entraves que ce dernier mettait à l'application des options démocratiques réinstaurées par la CNS, ainsi que les rébellions armées organisées contre le nouveau pouvoir de l'AFDL, la classe politique, aussi bien le pouvoir que ses adversaires armés et non armés, ainsi que la société civile, eurent la sagesse de puiser dans notre histoire le modèle de processus et mécanismes de recherche de la paix et des solutions à la crise qui paralysait l'Etat et la société, en décidant de se réunir à Sun City en Afrique du Sud, dans un dialogue national basé sur le débat et le consensus. Le Dialogue inter-congolais de Sun City eut, lui aussi, la sagesse et l'intelligence de comprendre que la solution globale de cette situation complexe consistait dans la résurrection des principes et mécanismes démocratiques qui avaient le mérite indépassable d'avoir été sentis et conçus consensuellement par toutes les composantes de notre société, en particulier lors de la CNS. Aussi bien l'organisation de la période de transition que le régime à mettre en place à l'issue de cette dernière par une nouvelle constitution et des nouvelles institutions furent basées sur ces principes et mécanismes incontournables de la « démocratie congolaise » telle qu'elle avait été

## Suite CNSA

façonnée par ces conquêtes socio-politiques de la lutte de ces différentes générations. Son contenu est impersonnel et intemporel, n'est pas dû à la volonté ou à l'intérêt de qui que ce soit et n'est donc pas « suspect » : pour le CNSA, ce contenu acquiert ainsi un caractère obligatoire qui justifie que le constituant primaire, par le référendum, ait décidé de sauvegarder ce contenu dans l'article 220 de la Constitution de la République.

Par ailleurs, outre son contenu, cette démocratie congolaise découvre dans l'histoire quelques méthodes garantissant aussi bien la pérennité de la démocratie que l'unité nationale, notamment par le dialogue pacifique qui a permis à notre pays de surmonter toutes sortes de crises dont certaines, comme les sécessions, les guerres, ont failli faire emporter l'existence de la Nation et de l'Etat. Il faut également faire remarquer le mérite du consensus comme méthode adoptée lors de tous ces processus, atténuant les divergences et débouchant sur des solutions recherchées, trouvées, conçues et élaborées ensemble et, donc, susceptibles d'entraîner l'intériorisation et l'adhésion par les partenaires socio-politiques pour avoir participé et contribué ensemble à la recherche de ces solutions, ainsi convaincus que « l'exclusion ne paie pas », au contraire. A ce titre, le consensus, notamment sur les fondamentaux, est au cœur de tout système authentiquement démocratique, en garantissant l'intéressement, la participation et l'adhésion du plus grand nombre, ainsi que le fonctionnement harmonieux de la société.

Le CNSA constate ainsi que notre histoire a produit, elle-même, une tradition ininterrompue du contenu de la démocratie et des méthodes de résolution pacifique des conflits socio-politiques.

Nous n'avons pas le droit d'oublier que le contenu constitutionnel de la démocratie, au Congo, n'est pas le fruit du hasard ni de la volonté personnelle d'un individu ou d'un groupe partisan, mais qu'il est conquis de haute lutte par des générations entières de Congolais épris de démocratie, de justice et de la primauté de la personne humaine. Le CNSA, sur ce fondement historique, rappelle que cette lutte ne fut pas un dîner de gala ni une partie de plaisir, mais ses conquêtes ont eu comme prix la souffrance de nombreux Congolais dans leur chair, emprisonnement, comme en connurent nombre de leaders dont Etienne Tshisekedi et les siens, ainsi que d'autres, exils forcés, assassinats, répressions brutales et dans le sang, nombre des Congolais sont ainsi veufs, veuves et orphelins de cette lutte ; la démocratie conquise dans la lutte par la société congolaise est le témoin et le dépositaire du sort de toutes ces victimes.

Chaque Congolais doit connaître son histoire, celle qui a façonné la personnalité démocratique du peuple congolais et donc, la démocratie voulue et adoptée par la Nation congolaise. Le CNSA croit que naît ainsi un devoir de mémoire, par lequel le Congolais ne pourra pas, par un oubli criminel, cracher sur la mémoire de ces héros de la lutte historique congolaise pour la démocratie et l'unité nationale, Patrice Lumumba avec

## Suite CNSA

nombreux de ces collègues pères de l'indépendance, Etienne Tshisekedi et diverses victimes de la dictature mobutiste, les martyres du « 16 février » 1992 qui ont arraché la réouverture de la CNS fermée par la dictature, les brûlés de certaines permanences de partis politiques, etc. Dès lors, aucun Congolais n'a le droit d'ignorer cette histoire, ses résultats et ses leçons : les méthodes qui ont fait leur preuve, les résultats ayant imposé la démocratie et les bases de sa pérennisation en faisant des principes et mécanismes du contenu de la « démocratie congolaise ». Toute personne de bonne foi comprend qu'un tel contenu démocratique, fruit du sang et de la vie de nombreux Congolais, façonné par l'histoire même du pays, ne devant son existence qu'à la communauté dans son ensemble, ne pourrait être remis en question par une volonté ou une initiative partisans.

Cela s'impose d'autant plus que les débats ont montré leur nocivité, en divisant la société et, même, certaines de ses composantes. Les provinces, les religions, les églises, la population, sans oublier la classe politique, sont divisées et il semble qu'elles le soient d'une manière très profonde qui longtemps menace l'unité de la Nation et de l'Etat déjà fragilisée par la crise politico-sécuritaire encore bien présente dans le pays, crise que, presque dans une inconscience généralisée, on a visiblement oubliée avec ses victimes, lesquelles deviennent ainsi victimes d'une indifférence coupable collective mais surtout de l'Etat. Les ténors de ces thèses irréalistes oublient et méprisent la situation dramatique actuelle du pays, qui, à coup de mensonges, de reniements et de retournements, de manipulations et de fraudes, mobilisent et entraînent les jeunes, les mamans, les adeptes d'associations religieuses, les uns et les autres ignorant totalement les intérêts inavouables de ces ténors propagandistes. Ils défient l'histoire.

Or, l'histoire a montré qu'elle a toujours jugé et condamné ceux qui l'avaient ignorée. Ne soyons pas la génération que l'histoire immédiate jugera et condamnera. Pour cela, le CNSA a confiance dans celui que le peuple, par le référendum, a fait le symbole de l'unité nationale, le garant de l'intégrité du territoire, de l'indépendance nationale et de la souveraineté nationale (Article 69 de la Constitution), et que le même peuple a rendu l'unique comptable devant l'histoire, pour justement être le gardien de la tradition et de l'histoire de lutte ; c'est de sa responsabilité d'être le gardien de l'histoire et de la tradition de la démocratie telle qu'elle s'est imposée dans l'histoire congolaise.

C'est la raison pour laquelle le CNSA demande au Président de la République, Chef de l'Etat, de rendre opérationnels ses engagements constitutionnels, ainsi que ses promesses de dialogue faites aussi bien au peuple qu'à ses homologues Chefs d'Etat africains. Cela revient à voir le Président s'éloigner de tous les flatteurs sans responsabilité ni représentativité devant le peuple et devant l'histoire qui, régime après régime, derrière des statuts auto-octroyés de leaders politiques, hommes de religion et autres leaders d'opinion, en véritables faux docteurs et prophètes que dénoncent les Saintes Ecritures, se sont évertués, à dissimuler leurs sordides intérêts dans la

## Suite CNSA

propagation d'idées fausses et néfastes conduisant à la ruine de la Nation et de l'Etat. Par leur tapage intéressé, ces leaders ont subjugué et séduit ceux qui les suivent, les distrayant des priorités nationales de l'heure que n'ont pas cessé d'être la fin de la guerre et la paix, en même temps qu'ils distraient les institutions et les dirigeants de leur mission prioritaire au service de l'Etat et de la Nation. A cause de cela, le CNSA demande au Président de la République d'engager la Nation dans les efforts qui tendent à prioriser et rencontrer les tâches qui correspondent en ce moment à ses responsabilités et son statut de Président de la République, Chef de l'Etat aux fins de préserver l'unité nationale et l'intégrité du territoire dont il est, seul comptable, par les actions concourant à la préservation et à la consolidation de cette unité, en écartant ce qui au contraire fragilise l'unité par la division induite de la société à travers des thèses clivantes autour des objectifs qui n'ont ni urgence ni priorité. Le CNSA est convaincu qu'en ce moment où sont en danger l'unité nationale et l'intégrité du territoire, la place et le rôle du Chef de l'Etat ne sont pas dans ces querelles mais au-dessus de la mêlée et au sommet de l'Etat où se trouvent l'intérêt général et le bien commun dont il est le comptable.

Dans ce sens, tout devrait logiquement et historiquement pousser le Chef de l'Etat à faire taire ce qui divise et fragilise la Nation et l'Etat face aux défis qui les assaillent actuellement, et à abandonner dans ces circonstances toute idée conduisant à toucher à la une Loi fondamentale édifiée dans le consensus par toute la société dans sa diversité.

Que l'Eternel Dieu nous guide.

Commencée à 10 heures 30 minutes, la séance plénière a pris fin à 23 heures 55 minutes.

Fait à Kinshasa, le 05 mai 2026

**Joseph OLENGHANKOY MUKUNDJI**

Président

